

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 24 octobre 2024.

Présents :

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absent : Mme BOULANGEAT Mégane, M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur Marmottan Lionel

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2024 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2024/110 – Occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention passée avec la société Contoz pour l'occupation temporaire du domaine communal au lieudit « Le Truc » pour l'installation d'une scierie. Il propose de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025 avec ajustement de la surface occupée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la convention pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025 aux mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération 2024/111 – Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles A 106, 406, 1622 et 1623 de 05a 74ca au hameau du Loissel

Délibération 2024/112 – Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle C 479 de 22 ca à Villaroger

Délibération 2024/113 – Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire indique au conseil municipal que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives.

Le Maire précise que :

* Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant respecter les dispositions réglementaires applicables et l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

* L'enjeu est que ces zones soient suffisamment nombreuses pour permettre d'atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Compte tenu de ces éléments, le Maire expose que les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR de la commune ont été mis à disposition du public. Aucune consultation du dossier n'a eu lieu.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables et charge le maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

Délibération 2024/114 – Remboursement des frais de mission – M. Alain Emprin quitte la séance

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions Monsieur Alain EMPRIN, Maire s'est rendu à des rendez-vous de travail et a engagé des frais pour 79,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de rembourser les frais mentionnés ci-dessus.

Motion

Suite à la réunion qui s'est tenue avec Cogeco Promotion le 25 octobre 2024, le Conseil Municipal valide le retour formel de la commune en vue d'une troisième réunion.

Questions diverses

- Madame Marine Vallée, Conservatrice de la Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger est intervenue pour la présentation des 2 offres de scénographie qui ont retenues l'attention du groupe de travail dédié au projet de rénovation de la Maison de la Réserve.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à plusieurs naissances sur la commune des demandes sont formulées par les familles pour la garde des enfants. Il propose de se renseigner sur les conditions pour l'ouverture d'une Maison d'Assistante Maternelle

**Le Secrétaire,
Lionel MARMOTTAN**

**Le Maire,
Alain EMPRIN**

